



Avis d'enquête publique

La Municipalité de la Commune de Dompierre met à l'enquête publique complémentaire :

le plan et le règlement du plan d'affectation communal

conformément à l'article 38 de la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC). Le rapport 47 OAT et ses annexes sont joints en consultation.

les limites des constructions

conformément à l'article 9 de la loi sur les routes (LRou).

Les pièces relatives à cette enquête sont déposées à l'administration communale de la Commune de Dompierre (route de Lucens1, 1682 Dompierre),

du 14 janvier au 12 février 2026

inclusivement, où les intéressés peuvent en prendre connaissance le jeudi de 17h30 à 19h00, ou sur rendez-vous au 079 447 24 30.

Les observations ou oppositions seront consignées sur la feuille d'enquête ou adressées par pli recommandé à l'administration communale de la Commune de Dompierre (route de Lucens1, 1682 Dompierre VD), dans le délai indiqué.

Les documents qui sont soumis à l'enquête publique sont consultables sur le site internet communal, sous www.dompierre-vd.ch.

Une information publique se tiendra le 20 janvier 2026 à 19h30, au foyer de la grande salle de Dompierre.

La Municipalité de Dompierre